

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE LA TRIBUNE DE RUGBY DU STADE LEON BONVOISIN PASSE AVEC LA SOCIETE RISK CONTROL DÉCISION N° DM-20-233 EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société RISK CONTROL jugée économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges relatif à la mission de contrôle technique pour les travaux de déconstruction et reconstruction de la tribune de rugby du stade Léon-Bonvoisin.

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société RISK CONTROL – sise 38 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS-PERRET, représentée par M. Nauf KHOURY, Chef d'agence, le marché de contrôle technique pour les travaux de déconstruction et reconstruction de la tribune de rugby du stade Léon Bonvoisin.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 9 853,00 € HT (11 823,60 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme.

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20201010-lmc1H7784H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2020

Date de Publication: 12/10/2020